

## FONJEP JEUNES 2022

Dépôt de la demande de subvention – Documents à renseigner :

Le dossier de demande de subvention doit être composé des pièces suivantes :

- les statuts
- la liste des membres du [CA](#) actualisée
- les comptes approuvés du dernier exercice clos (ou le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant)
- le dernier rapport d'activité approuvé et signé
- le CERFA n° 12 156 \* 06 rempli et signé
- les budgets prévisionnels du projet intégrant le plan de financement du poste (année n, n+1, n+2, année n+3 si la 1ère année n'est pas complète)
- la fiche d'identification du poste du salarié concerné par l'aide du dispositif « FONJEP Jeunes »
- le CV du titulaire du poste
- le contrat de travail du titulaire

ET

L'association devra obligatoirement transmettre, avant la signature de la convention d'attribution de la subvention, une copie d'une pièce d'identité du jeune recruté.

Ces documents doivent être envoyés, **uniquement sous format dématérialisé**, sur les boîtes mail du service instructeur du département de votre lieu d'action :

[virginie.devolder@ac-toulouse.fr](mailto:virginie.devolder@ac-toulouse.fr)

[corinne.lagarde@ac-toulouse.fr](mailto:corinne.lagarde@ac-toulouse.fr)

**avant le 31 décembre 2022 délai de rigueur**

Un dossier trop succinct expose l'association demandeuse à voir sa demande rejetée.